

A. VANDYCK partage son étonnement par rapport à la précision avec laquelle le Collège applique le ROI du Conseil communal, car la technologie n'est pas toujours un allié. Il a envoyé une question orale avec 4 minutes de retard mais elle lui a été refusée. A l'avenir, il prendra bonne note de l'interprétation du ROI par le Collège pour lui refuser des questions orales. Il les réintroduira donc en interpellation, pour que ce ne soit plus basé sur l'interprétation du ROI uniquement.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il s'agit ici de l'article 51bis du ROI pour les questions écrites et orales. Le second paragraphe mentionne que les questions orales « doivent concerner l'administration et doivent être précises, succinctes et se limiter aux termes indispensables à leur compréhension ». Une question orale qui comporte en fait huit questions ne constitue pas quelque chose de succinct. Il peut toutefois introduire une interpellation.

A. VANDYCK donne lecture du texte suivant :

A. VANDYCK geeft lezing van de volgende tekst :

Dans le Budget 2020 du gouvernement Bruxellois, les crédits d'engagement pour les projets « AVANTI » s'élèvent à 14 millions d'euros ;

Sachant qu'un des projets « AVANTI » qui devra être réalisé durant l'année 2020 est situé rue Wayez ;

Sachant que la majorité à Anderlecht a publié un programme d'action dans lequel, elle s'engage à, et je cite :

- Veiller dans tous les nouveaux aménagements à la sécurité des personnes à mobilité réduite.
- Améliorer la propreté des noyaux commerciaux, tels que la rue Wayez, en cherchant une solution concertée avec les commerçants pour la gestion des grosses quantités de déchets générés.
- Encourager la création de logements au loyer accessible au-dessus des commerces, pour favoriser le commerce de proximité par exemple dans le quartier Wayez.
- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude participative sur la revitalisation du centre de la commune.
- Créer une zone piétonne dans le centre historique d'Anderlecht.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Pouvez-vous me communiquer le budget et la ventilation de celui-ci, alloué par la commune dans le cadre du projet « Avanti Wayez » ?
- 2) Des consultations publiques ont déjà eu lieu ; quel a été l'avis rendu et sur quels éléments a porté leur apport ?
- 3) Quelles sont les périodes prévues pour l'ensemble des phases et ce, pour chaque chantier ?
- 4) Une partie du budget régional comprend-il les nouveaux aménagements

nécessaires aux personnes à mobilité réduite ? Si non, quel est le montant à charge de la commune ?

- 5) Quelles sont les solutions concertées avec les commerçants concernant la gestion des grosses quantités de déchets générés qui sont proposées par le collège à inclure dans le futur aménagement de la rue Wayez ? Quel en sera le coût ?
- 6) Quels sont les outils que vous proposez afin d'encourager la création de logements au loyer accessible au-dessus des commerces ? Si oui, quel en est le coût à charge de la commune ? Si non, pourquoi ? Quel est la solution de parking que vous proposez à ces nouveaux logements ?
- 7) Quels sont les outils de revitalisation que vous proposez aujourd'hui pour la rue Wayez ? Quels en sont les coûts pour la commune ? Combien en ont déjà bénéficié ?
- 8) La zone piétonne que vous souhaitez créer est-elle concernée par ce projet « AVANTI » ? Si non, où se situe-t-elle ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van de volgende antwoord :
D'abord je voudrais bien rappeler que j'y ai déjà répondu en détail à plusieurs reprises ici au Conseil en 2019 aux mêmes questions. La dernière fois en novembre 2019.

Et votre collègue Mme la Conseillère Carlier a posé exactement les mêmes questions en mois de mars et octobre et j'ai répondu en détail.
Mais nous sommes très content pour votre intérêt à ce projet important je me répéterai volontiers.

D'abord je dois répéter que c'est bien la « STIB » qui maîtrise elle-même ce projet. La commune a accompagné le projet pendant la phase de participation, pendant l'avant-projet alors. Il faut maintenant attendre le début de la phase de la demande de permis.

Budget

La commune ne fournit pas de budget pour ce projet. Ce n'est pas le but du projet, il est financé par le budget « Avanti », et le cofinancement par la commune n'est pas envisagé. Nous avons mis à disposition des salles pour les réunions et il y a des techniciens qui suivent le projet.

Participation

Oui, tout à fait, il y avait une vaste consultation du public. Vu l'attention que la phase de participation a eu, il est presque un peu étrange que vous posez la question de savoir s'il y a eu des consultations publiques. Il y avait des affiches aux arrêts de bus, des flyers, des dépliants dans les trams et les bus, des informations dans le journal « Anderlecht Contact », des informations sur le site web de la commune, des informations sur le Facebook de la commune et il y avait plusieurs débats ici au conseil communal.
On a organisé trois soirées de participation afin de travailler le plus large possible avec les citoyens pour développer le projet de l'aménagement de la rue Wayez ensemble.

Concrètement nous avons travaillé avec les profils, les dimensions, des dessins et les plans afin de pouvoir reprendre au mieux les idées, les questions et les préoccupations des citoyens.

Nous avons travaillé en toute transparence sur ce projet. Jamais auparavant un projet d'une telle ampleur n'avait été réalisé à Anderlecht, avec un niveau de participation du public aussi élevé. De chaque soirée il y a un PV publié sur le site du projet sur le site de la « STIB ».

Avec les suggestions, idées, photos, propositions, commentaires, dessins, mails, etc, il a été possible de développer différentes propositions pour la rénovation de la rue.

Phasage travaux

Les travaux de construction commenceront avec les travaux de « Vivaqua ». Ces travaux de construction ont la plus grande profondeur. Les travaux de la « STIB » suivront. Les travaux seront réalisés par phases et par sections.

Le calendrier exact n'a pas encore été fixé, il sera élaboré avec la demande de permis.

PMR

J'ai déjà répondu en détail à la question suivante à plusieurs reprises aussi.

Oui, bien sûr, la rue sera construite selon les règles applicables aux personnes à mobilité réduite.

Des experts des questions de mobilité des personnes à mobilité réduite ont également participé à la planification, comme pour tout projet de cette taille. L'ensemble de la route sera aménagé à plein pied, ce qui répond pour une partie aux besoins des personnes à mobilité réduite. Et oui, c'est compris dans le budget « Avanti ».

Déchets

La possibilité de conteneurs enterrés a été discutée en détail, mais il est presque impossible à mettre en œuvre, car il y a trop des impétrants dans le sol dans la rue tellement étroite.

Plus de poubelles seront mises en place dans le projet, aux abords des traversées piétonnes principalement et des lieux de détente et repos (bancs, gradins, place de jeu, ...). Ces poubelles seront équipées de systèmes permettant, entre autres, d'éviter les dépôts de déchets ménagers, à savoir :

- Une ouverture réduite permettant d'éviter le dépôt de déchets de trop grande taille ;
- Une collecte de déchets aisée pour les employés responsables de la propreté du site ;
- Une résistance au feu ;
- Une transparence pour plus de sécurité.

Des zones seront spécialement marquées pour les sacs, où ils doivent être déposés, triés par couleur. Ce tri sera précisé sur place. Vous pouvez en avoir une impression visuelle si vous allez sur le site de la commune, cherchez la présentation de la rue Wayez et consultez le slide 46.

Logements

Je vous donne cette réponse au nom de Madame l'Échevine Kammachi, responsable du CQ. Le CQ Biestebroek comprend l'acquisition d'un bâtiment rue Wayez, où sera construit un nouveau magasin proposant des produits de circuit-courts. et la rénovation de logements grâce à une prime octroyée dans ce cadre. Les habitants de ces nouveaux

appartements ne seront pas traités différemment en termes de stationnement que les habitants qui vivent déjà dans la rue. Le plan de rénovation de la rue comprend également un certain nombre de stationnement à vélo, que les habitants sont aussi invités à utiliser.

Accompagnement

Dans la préparation de la rénovation, la commune travaille en étroite collaboration avec les commerçants de la rue Wayez et « Hub Brussels ». Il existe un programme d'accompagnement pour la durée des travaux de construction, et des réunions ont déjà été organisées à cet effet.

Zone piétonne

Je vous invite à consulter les plans et la présentation du projet sur le site web de la commune, qui est accessible à tous. Cette question a également été discutée en détail : une zone piétonne sera installée autour de la station de métro Saint-Guidon. Le reste de la rue reste ouvert à la circulation.

Ce projet « AVANTI » va financer alors une rue tranquille avec de l'espace pour le développement des commerces et des horecas, qui laisse de l'espace pour la circulation automobile locale, simplifiant les livraisons, avec de l'espace pour tous, y compris les enfants, espaces pour des citoyens en difficulté de mobilité, avec des bancs, pour se reposer et pour se rencontrer, un plan qui permettra de rendre à la rue Wayez son ancien place dans la vie de la commune.

A. VANDYCK disait que des consultations publiques ont déjà eu lieu. Lorsqu'il demande quels sont les apports de ces réunions, il s'attend à entendre ce que la commune en tire pour pouvoir travailler de son côté. S'il comprend bien, la projet « AVANTI » est un projet de la « STIB » et qui gère tout. La commune est présente mais ne veut pas donner de réponse. Pourtant, on parle d'un projet sur le territoire communal. Il faut donc pouvoir prendre ses responsabilités et arrêter de post-poser pour réfléchir. Il a l'impression que dans le programme de majorité, l'objectif était surtout de faire une législature de cogitation pour repartir ensemble en 2024 pour enfin agir. Chaque fois qu'il entend parler à ce sujet, c'est à cela que ça lui fait penser. D'autre part, qu'a-t-il été mis en place effectivement pour encourager les contrats de quartier ? Ici, on souhaite faire des travaux lourds pour relancer les logements au-dessus des commerces de la rue Wayez, alors que les travaux de voirie sont en cours au même moment. On ne va tout de même pas installer des outils de chantier sur la nouvelle voirie. Il entend donc dans le contrat de quartier, qu'un bâtiment sera acheté avec des appartements. Il souhaite savoir combien de commerces, de taxes, ce qui est développé, ce qui est mis en place en la matière ? Mais, comme il l'entend, le Collège est en accompagnement étroit avec les commerçants. En ce qui concerne la grande quantité de déchets, on dit qu'on va rajouter des poubelles mais il ne s'inquiète pas des déchets du public mais bien des déchets des commerçants. Ce ne sont pas des petites poubelles qui sont nécessaires mais des solutions de plus grand gabarit. Que vont devenir les places de parkings destinées à disparaître alors qu'on désire relancer le logement dans la rue Wayez ? Il faudra pourtant que les riverains se stationnent dans leur rue. Il comprend bien que la mobilité doit évoluer mais chaque personne est libre de ses choix de déplacement.

Monsieur le Bourgmestre-Président estime que A. VANDYCK a longuement exprimé son point de vue et qu'il mélange un peu tout et demande déjà d'apporter des solutions pour des plans que le Collège n'a pas encore reçu.

A. VANDYCK insiste en demandant où et quelles seront les solutions pour les grandes

poubelles des commerçants et où seront situées les places de parking de ces nouveaux logements que le Collège entend mettre en place.

Monsieur le Bourgmestre-Président précise que comme le Collège n'a pas encore reçu les plans de la « STIB », il ne sait pas répondre à ces questions.